

A l'attention des Parents,

En raison du confinement, votre enfant n'a peut-être pas vu son assistant maternel depuis quelques semaines.

A son âge, il évolue très rapidement, et a certainement réalisé de nouvelles acquisitions et apprentissages, dont vous allez faire part à l'assistant maternel.

Afin de l'informer des nouvelles habitudes de vie, un temps d'échange en présence de l'enfant peut être organisé par appel-vidéo (Skype, Messenger, Whatsapp, Zoom...) ou par téléphone.

En vue de dépasser cette crise sanitaire, le respect d'un certain nombre de règles d'hygiène joue un rôle essentiel pour permettre de réduire les sources de contamination et leur transmission. Elles vont forcément modifier le rituel d'accueil que vous aviez mis en place avec votre assistant maternel afin d'offrir des repères à votre enfant. N'hésitez pas à mettre des mots et lui expliquer chacune des nouvelles étapes qui vont à présent rythmer son accueil pour que ce dernier reste sécurisant.

↳ Pour envisager la reprise de l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions, le service de PMI du département vous conseille de respecter les conseils suivants :

- L'assistant maternel aura organisé avec les différentes familles les heures d'arrivées et de départs échelonnées qui devront être respectées pour limiter les regroupements de parents ;
- Le parent peut envoyer un sms à son arrivée afin que l'assistant maternel, équipé de son masque, se prépare à le recevoir et lui ouvre la porte ;
- Le parent porte également un masque personnel durant les échanges qui resteront rapides (des transmissions plus détaillées pourront se faire par téléphone ou sms) ;
- Le lavage des mains pour le parent devra être rendu possible avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes si un point d'eau est accessible ; A défaut, une solution hydro-alcoolique sera mise à disposition ;
 - Un seul parent accompagnera l'enfant. Dans la mesure du possible, il ne devra pas être accompagné des frères et sœurs ;
 - Le parent reste à l'entrée du domicile ou de la MAM et respecte une distance d'au moins 1 m lors des temps d'échanges ;
 - Les gestes barrière seront appliqués : pas de poignée de mains, ni de bise ;
 - La poussette ou le cosy du parent ne pourront pas rester chez l'assistant maternel ou à la MAM, pour limiter d'éventuelles sources de contamination ;



- Pour les nourrissons, le passage de bras à bras, doit être mis en œuvre de manière à pouvoir respecter au mieux le mètre de distance ;
- Les enfants qui marchent, entrent seuls et se lavent les mains accompagnés de l'assistant maternel ;
- Les chaussures et le manteau de l'enfant seront rangés dans un sac plastique ou une boîte individuelle fermée et laissée dans l'entrée ;
- Les transmissions d'objets et jouets provenant de la maison ou inversement seront évitées. Quelques tenues peuvent être déposées chez l'assistant maternel qui se chargera de les laver pendant cette période ;
- Le doudou : Si l'enfant a plusieurs doudous, privilégier l'idée d'en laisser un chez l'assistant maternel ou à la MAM durant cette période (si ceci n'est pas possible le doudou devra être lavé très fréquemment par les parents);
- Si l'enfant utilise une tétine, il serait préférable d'en fournir 2 autres à l'assistant maternel pour favoriser un roulement de nettoyage plus fréquent ;
- Le sac à langer en tissu sera à éviter. Préférer l'utilisation d'un cabas nettoyable ;
- Un kit de matériel propre à l'enfant pourra être fourni pour la semaine (paquets de couches fermés et autres produits d'hygiène nécessaires, tenues de rechange) ;
- Il est souhaitable d'apporter des repas déjà conditionnés qui seront stockés pour la semaine chez l'assistant maternel ou à la MAM ;
- Pour les bébés, il est conseillé d'apporter une boîte de lait en poudre non entamée ;
- Si le parent apporte le repas « fait maison », prévoir de le transporter dans un sac isotherme propre avec pack de froid afin de respecter la chaîne du froid ; ce repas sera contenu dans un récipient en verre avec couvercle hermétique que l'AM lavera à l'arrivée avant de le ranger au réfrigérateur dans une boîte fermée.

Parents, votre implication dans la réussite de cette phase de déconfinement est importante !

Aussi avant de confier votre enfant à l'assistant maternel, il conviendra de :



- S'assurer qu'aucun membre du domicile ne présente de symptômes évocateurs du Covid-19 ;
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe vous engage à :
 - Ne pas confier votre enfant en cas d'atteinte ou de suspicion du COVID 19,
 - Venir récupérer votre enfant et respecter les mesures de confinement en cas d'atteinte ou de suspicion du COVID 19.
- ⇒ Si cela était le cas, une éviction de l'enfant pendant une durée d'au moins 8 jours après le début des symptômes sera à respecter.
- ⇒ Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après au moins 48h sans fièvre, un certificat médical pourra être fourni avant le retour de l'enfant.
- ⇒ Si l'enfant présente une température élevée au cours de la journée, les parents viennent le chercher rapidement après l'appel de l'AM.

Chez l'enfant la fièvre peut être le seul signe du Covid-19. Il peut y avoir également de la toux, des difficultés respiratoires, une altération de l'état général et/ ou de la diarrhée.

Tous les jours les parents doivent prendre la température de leur enfant avant de se rendre chez l'assistant maternel ou à la MAM ; si ce n'est pas fait l'assistant maternel mesurera la température à l'arrivée.